

Interview de Pierre Nidegger

Autor(en): **Nidegger, Pierre / Allain, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 6

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Sécurité

Interview de Pierre Nidegger

Pierre Nidegger

Commandant de la Police fribourgeoise, préside la Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse. Son cursus militaire l'a emmené à la tête du bat fus mont 16 et du bat inf mont 7.

RMS : Assiste-t-on à un durcissement de la lutte entre les policiers et les malfaiteurs? Et quelles sont les conséquences pour la disponibilité à l'engagement des forces de police ?

Non, malgré la série d'interventions avec usage de l'arme que nous venons de vivre, les policiers n'engagent pas leur arme plus souvent aujourd'hui que par le passé. D'ailleurs, les conditions juridiques de l'usage de l'arme sont fixées avec précision depuis de nombreuses années. Mais notre adversaire a changé de tactique. Les malfaiteurs sont organisés en bandes, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays et profitent des moyens de communication modernes. Ce sont des professionnels aux techniques éprouvées et ils n'obtempèrent pas facilement : ils forcent les barrages et fuient.

En plus, il faut voir que le recours à la violence, en particulier dans le sport, s'est malheureusement généralisé. L'exemple des matches de hockey est symptomatique : 250 agents sont nécessaires pour faire face à la situation lors d'une rencontre à haut risque lors des play-off ! Et c'est une attente de la population que nous soyons présents pour assurer l'ordre et la sécurité ! Pour les polices, trois choses modifient en permanence les priorités de leur action : l'adaptation aux phénomènes criminels, les modifications légales et les changements de valeur au sein de la société. Celles-ci font évoluer en permanence la formation des agents de police, mais aussi les composantes techniques, tactiques et logistiques de notre action. Pour les agents, le plus dur est toujours d'évaluer le risque rapidement et de ne pas céder à la tentation de la sécurité absolue, mais de viser la sécurité nécessaire. Il s'agit de respecter systématiquement le principe de la proportionnalité.

RMS : Combien manque-t-il de policiers aujourd'hui en Suisse ? En quoi cette situation est-elle préoccupante ? Et que proposez-vous ?

La Conférence des Directeurs de Justice et Police estime cette lacune à 1500 agents. Il faut bien voir que

ce manque d'effectif est la source d'un cercle vicieux : il oblige les policiers présents à effectuer un plus grand nombre d'heures de service, ce qui provoque des heures supplémentaires, un manque de repos entre les services et, dans certains cas, des maladies liées à la surcharge de travail.

Des mesures ont déjà été mises en œuvre. Ainsi, certains cantons ont déjà engagé et engagent plus d'agents pour combler cette lacune. En outre, il faut chercher toujours plus à rationaliser et à rentabiliser nos actions, en créant des synergies là où c'est possible. C'est selon moi ce que nous devons faire avec une redéfinition du rôle du Corps des gardes-frontières (Cgfr NdIR).

RMS : Justement, vous avez récemment créé la sensation en évoquant la nécessaire création d'une réserve fédérale de sécurité intérieure. Vous avez proposé de recourir au Cgfr.¹ Pourquoi ?

Sur la base de la lacune que j'ai évoquée avant, nous avons constaté qu'il y avait un doublon entre les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière dans le domaine des contrôles de police. Cette situation est le résultat des accords de Schengen. Pourquoi garder un corps de 2'000 hommes pour accomplir des tâches de police, parfois bien au-delà de la frontière, tâches dont la compétence revient naturellement aux polices cantonales ?

C'est pourquoi je propose d'attribuer 1'000 gardes-frontière à une réserve fédérale de sécurité intérieure. Cet effectif, en dehors des missions à caractère national comme le WEF, une rencontre de chefs d'Etat..., serait attribué aux polices cantonales selon une répartition qu'il faut encore définir. Ces agents seraient alors presque en permanence au contact de la population qu'ils ont à protéger, tout en étant disponibles dans un court délai pour des engagements au niveau fédéral.

1 http://www.hebdo.ch/pierre_nidegger_la_suisse_aura_sa_police_nationale_45593_.html

Pierre Nidegger: «La Suisse aura sa police nationale» par Michel Guillaume, Patrick Vallélian, L'Hebdo - Mis en ligne le 19.05.2010 à 14:07

RMS : Quelles seraient les missions de cette réserve fédérale ?

Elle permettrait de créer des efforts principaux au niveau fédéral, principalement dans le domaine de la sécurisation des sites et du maintien de l'ordre. Le besoin d'utilisation est manifeste, surtout si l'on considère les engagements d'envergure de ces dernières années. Lors de grands événements comme le WEF, le G8, le Sommet de la Francophonie, des agents supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le dispositif de sécurité de la police cantonale responsable de l'engagement. Pour l'instant, ce sont des agents cantonaux qui font cela en dehors de leurs tâches quotidiennes. Quand ils sont détachés pour ce genre de missions, l'effectif de leur corps de police est diminué d'autant et leur absence affaiblit quelque peu la sécurité dans leur canton. En plus, cette réserve permettrait d'engager des agents bien formés et expérimentés dans le domaine du maintien de l'ordre, un peu comme les CRS en France. On travaillerait alors de manière plus efficace.

RMS : Quel est votre bilan de la sécurité en Suisse ? Et comment l'améliorer ?

Le diagnostic est positif ! Le citoyen suisse a un fort sentiment de sécurité et c'est le résultat de la multiplication des efforts de tous les acteurs présents dans le paysage sécuritaire. Mais il faut préparer le futur et rester attentif : il y a un grand besoin de coordination et de complémentarité.

Un des grands problèmes est posé par l'affaiblissement progressif du monopole de la force publique, qui appartient exclusivement à l'Etat. Or, la sécurité tend peu à peu à se privatiser. Ainsi, les entreprises de sécurité comptent, selon les chiffres des médias, 8000 agents en Suisse romande pour 5000 policiers ! Qu'en est-il du monopole de l'Etat en matière de sécurité ? Je ne reviens pas sur le rôle du Cgfr. Mais la question des missions de l'armée à l'intérieur du pays fait aussi débat.

RMS : Avec une telle réserve, que deviendrait l'armée ?

Les polices sont là pour faire en sorte que la loi soit respectée et que la sécurité et l'ordre publics soient assurés, en agissant dans l'environnement social de tous les jours. La réserve dont je parle sert à renforcer cela.

Par contre, si la situation le justifiait ou si les polices n'y arrivaient plus, ce serait au tour de l'armée d'entrer en jeu, conformément aux dispositions légales en la matière. L'armée est et doit demeurer notre réserve stratégique.

De plus, au quotidien, l'armée joue un rôle clé lors de grands événements en apportant un soutien dans la logistique, la protection d'ouvrages importants, la surveillance aérienne, le transport de troupes. Cet appui est nécessaire.

RMS : Qu'attend-on de l'armée du point de vue des polices cantonales ?

La question de la sécurité en Suisse doit se poser plus largement : qui fait quoi, où et avec quels moyens ? Et je

pense qu'il faut une redéfinition totale du paysage de la sécurité en Suisse. Le dernier rapport sur la politique de sécurité n'apporte pas de réponse ni de vision suffisamment claire. En fin de compte, ma réponse à votre question est une question : y a-t-il un concept général et cohérent de la sécurité en Suisse, qui définisse les prestations primaires et subsidiaires de chacun des partenaires de la sécurité ?

RMS : Que proposez-vous ?

Premièrement, établir un concept général de la sécurité en Suisse : réunir les acteurs de la sécurité et déterminer qui fait quoi, quelles sont les missions primaires et subsidiaires de chaque partenaire de la sécurité. Le tout, sous la conduite de l'autorité politique. Ensuite, adapter les bases légales. Enfin, tirer les conséquences de la décision pour chacun dans son domaine et s'adapter au niveau de l'instruction, de la logistique, de l'interopérabilité, etc. En Suisse, je suis d'avis que les moyens sont suffisants, mais encore trop mal coordonnés. Pour utiliser une image, commençons par revoir les fondations de la maison puis son architecture globale, avant de définir quelle personne occupe quelle chambre.

RMS : La distinction entre adversaire intérieur et étranger devient ténue. Est-ce du ressort de l'armée ou des polices ?

Des deux. Les polices acquièrent les renseignements, au quotidien, sur leur territoire. Elles sont en relation constante, par le biais d'un organe propre, avec le Service de renseignement de la Confédération, qui traite le renseignement et le met en lien dans une dimension fédérale ou internationale. Pour rester simple, à l'intérieur du pays les polices cantonales oeuvrent sous la conduite du Service de renseignement de la Confédération, qui, lui, entretient les contacts nécessaires vers l'extérieur. Ceci pose aussi aujourd'hui la question de l'opportunité d'un Département fédéral de la sécurité, mais c'est un autre débat.

Il y a une autre dimension de la sécurité où l'armée peut jouer un rôle : un militaire est un œil doublé d'une force de dissuasion. Comme en France pendant Vigipirate,¹ l'armée permet à la police de renforcer le dispositif de sécurité en cas de menace grave et d'agir sur une plus longue durée. Si on n'avait plus d'armée, il faudrait plusieurs centaines de policiers en plus pour combler toutes les lacunes.

RMS : Quel serait selon vous le point à atteindre pour qu'un canton fasse appel à l'armée pour rétablir l'ordre ? Comment se représenter une telle crise ?

Il faudrait, comme le prévoit la loi, que toutes les possibilités de monter en puissance aient été épuisées. Selon la procédure actuellement en vigueur, un canton qui ne peut pas faire face seul à l'ampleur de l'événement peut demander l'appui des polices membres de son Concordat d'entraide policière. Ensuite, si nécessaire, il peut demander un appui à toutes les polices de Suisse par le biais de la convention IKAPOL,² qui permet de créer

² On parle d'engagement Ikapol en faveur d'un canton lorsque celui-ci n'est plus en mesure de maintenir l'ordre par ses propres

des efforts principaux au niveau suisse. Et lors de grands événements, on a déjà vu des renforts de l'étranger (des policiers allemands au WEF ou français lors de l'Eurofoot 2008) ; ça a fait grincer les dents de certains, mais ça a bien fonctionné.

Quand faut-il engager l'armée ? Et que fait par exemple le bataillon police militaire ? Quand ils sont engagés, une partie de la population réagit négativement, mais l'engagement de l'armée dépend toujours d'une décision politique. Alors il est clair que si la situation dégénérerait gravement et qu'il s'agissait de rétablir l'ordre avec force et détermination, après avoir épuisé toutes les ressources que j'ai décrites, il faudrait engager l'armée.

L'armée est et sera toujours notre réserve stratégique. Mais la pertinence et l'ampleur de son engagement doit être fixée une fois pour toutes. C'est sur ces bases que les autres partenaires de la sécurité fixeront le cadre de leur engagement et feront leur planification.

RMS : Formation de cadres entre police et armée ? Quelles sont les similitudes et encourageriez-vous une ou un jeune citoyen à faire une carrière militaire avant de s'engager chez vous ?

A votre avis ? Bien sûr ! Une formation militaire représente toujours une approche large des choses et est une expérience d'une grande valeur. On y apprend une certaine discipline, le sens des responsabilités, le goût de l'effort et la camaraderie. Personnellement, j'encourage tous les candidats à une école de police à faire de l'avancement militaire. Un avancement est un très bon moyen de voir d'autres horizons, de s'ouvrir à d'autres idées et de bien se développer.

De manière plus large, comme les processus de prise de décision sont les mêmes, il faudrait envisager des tronc communs dans la formation des cadres entre police et armée. A l'époque, la plupart des cadres supérieurs de police étaient cadres à l'armée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il serait judicieux de réfléchir dans cette direction pour créer des synergies.

RMS : Votre défi futur ?

Démarrer la refonte du paysage sécuritaire suisse et obtenir dès 2011 un concept général. Il va falloir beaucoup travailler pour cela et peut-être bousculer certaines idées reçues. Mais, une fois ce pas franchi, j'ai bon espoir : on va avancer.

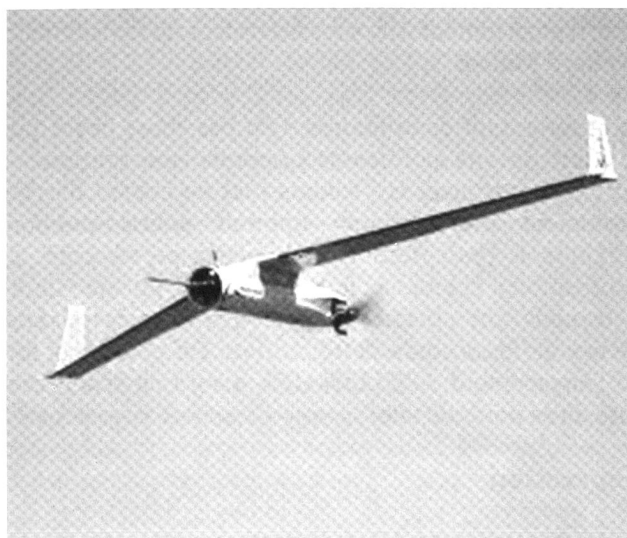
Propos recueillis par le maj EMG Philippe Allain

Nouvelles brèves

Un nouveau venu chez les drones ScanEagle

La famille de drones ScanEagle, dont le premier modèle a été développé par la société Insitu Incorporated, avant que le programme ne tombe dans l'escarcelle de Boeing Company, s'est enrichie d'un nouveau modèle: le SECC vient de réaliser avec succès un vol d'une durée de 75 minutes, au cours duquel ses senseurs ont été testés. Ce ScanEagle Compressed Carriage présente la caractéristique d'être doté de surfaces aérodynamiques rétractables, ce qui permet de le lancer depuis un conteneur emporté par un sous-marin ou d'être facilement fixé sous l'aile d'un avion au même titre que n'importe quelle autre munition. Car le SECC est aussi une munition: d'un poids maximal au décollage de 48 kg, il peut emporter une charge explosive de 17 kg. L'engin a une envergure de 3,3 mètres, une vitesse de croisière de 144 km/h et une endurance de 24 heures, grâce à un moteur fonctionnant au diesel.

(TTU Europe, 2 juin 2010)



moyens. Le gouvernement du canton concerné peut solliciter une aide auprès du Conseil fédéral, qui invite les autres cantons à donner suite à la demande du canton requérant; c'est par exemple ce qui se passe lors du Forum économique mondial de Davos.